

**RÉPONSE DU TRANSPORTEUR À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 4
(DEMANDÉ PAR UC)**

Engagement 4

(demandé par UC le 2007-11-20)

Indiquer le pourcentage par type d'équipement relatif à l'allongement de 20 %.

R4 : Dans le scénario 2 (pièce HQT-2, Document 1, page 64) auquel l'UC fait référence à sa question 2.19 (pièce HQT-4, Document 9, page 14), tous les types d'équipements d'appareillage électrique et mécanique utilisent la courbe allongée de 20 %. Cependant, dans le scénario proposé par le Transporteur, seuls les types d'équipements gérés en boucle fermée (c'est-à-dire à risque contrôlé), tels qu'ils sont présentés à la pièce HQT-2, Document 1, page 70, tableau 11, utilisent les courbes allongées de 20%.